



PREFECTURE DE L'HERAULT
Monsieur Pierre de BOUSQUET de FLORIAN
Préfet de l'Hérault
34 Place Martyrs de la Résistance
34000 MONTPELLIER

Portiragnes, le 12 février 2015

PP/CP : LRAR 24.15

Objet : Demande de prélèvement d'espèces protégées

Monsieur le Préfet,

L'aéroport Béziers Cap d'Agde en Languedoc est classé « aérodrome sensible » en matière de risque aviaire par les compagnies aériennes opérant sur la plateforme.

Par ailleurs, la prévention du péril animalier est de la responsabilité du Syndicat mixte gestionnaire de l'aéroport depuis 2009.

Dans ces conditions, et au regard de l'augmentation du nombre de collisions aviaires au cours des deux dernières années, nous sollicitons votre accord en vue de prélever des espèces, qui bien que protégées, mettent sérieusement en danger la sécurité aérienne.

A cet effet, vous voudrez bien trouver ci-joint un dossier de demande de prélèvements d'espèces protégées ainsi que le formulaire CERFA dûment renseigné pour l'année 2015, ces deux pièces étant exigées pour l'instruction de la demande.

Restant à votre disposition pour toute précision utile, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma très sincère considération.

Le Directeur du Syndicat mixte,

Pascal PINTRE

PJ : Dossier de demande de prélèvements d'espèces protégées,
 Formulaire CERFA 13 616*01

N° d'enregistrement : 115

ARRIVÉ AU SERVICE NATURE LE :

Copie :

- Mme Catherine LECLERC, DREAL

20 FEB. 2015

	DIRECTION	FORNER	AUSCHER	MAF	EMA	BTM	PEL	PAP
ATTIBUTARE								
COPIE								

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR ☐ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *

☒ LA DESTRUCTION *

☐ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPECIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat Mixte Aéroport Béziers - CAP D'ARDE

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : PASCAL PINIERE DIRECTEUR AÉROPORT

Adresse : N° Rue R.D. 612
Commune PORTIRAGNES
Code postal 34420

Nature des activités : AÉROPORT

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNÉS PAR L'OPERATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>BUSE VARIABLE</u> <u>Buteo buteo</u>	<u>10</u>	
B2 <u>HERON GARDE BOUF</u> <u>Bubulue ibis</u>	<u>10</u>	
B3 <u>FAUCON CRECARELLE</u> <u>Falco Tinnunculus</u>	<u>08</u>	
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : limiter la risque de collision aviaire sur les avions

Suite sur papier libre

D. QUELS SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION
(indiquer l'une des techniques suivantes en fonction de l'opération envisagée)

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
Destruction des œufs ☐ Préciser :
Destruction des animaux ☒ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☒ Préciser : Fusil de chasse calibre 12
Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
Autre formation ☒ Préciser : Formation Péd. Animales sur la Affection

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : JANVIER 2015 à DECEMBRE 2015
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : LANGUEDOC ROUSSILLON
Départements : HERAULT
Cantons :
Communes : 34430 PORTIRAGES / 34450 VIAS

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à PORTIRAGES
le 11 février 2015
Votre signature

AEROPORT BEZIERS-CAP D'AGDE

DOSSIER DE DEMANDE DE REGULATION DES POPULATIONS D'OISEAUX D'ESPECES PROTEGEES ET NON-PROTEGEES POUR LA PERIODE DE JANVIER 2015 A DECEMBRE 2015

1°) MOTIVATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'ANIMAUX

Etats des lieux

Héron Garde Bœuf : Forte recrudescence de Hérons Garde Bœuf constatée, avec des pics importants dans la journée, en période de fauchage. L'espèce se déplace lentement et reste insensible aux cris de notre effaroucheur acoustique, ainsi qu'aux moyens pyrotechniques actuels.

Faucon Crécerelle : La présence de cette espèce durant les mois d'août à septembre inclus, gêne les pilotes d'aéronefs, car les volatiles croisent devant les appareils. Une collision recensée.

Buse variable : Espèce présente toute l'année, surtout de mai en septembre, avec des pics, par groupe de 10 dans la journée. Deux collisions subies en 2013, dont une avec immobilisation d'appareil.

Espèces et nombre à prélever et Technique de prélèvement

- 10 Buses variables (Butéo butéo)
- 10 Héron garde bœuf (Bubulcus ibis)
- 08 Faucons crécerelle (Falco tinnunculus)
- Prélèvement définitif avec fusil de chasse, par les agents habilités, avec traçabilité écrite.

2°) ORGANISATION ET CADRE DU SERVICE DE PREVENTION DU PERIL ANIMALIER SUR L'AEROPORT BEZIERS-CAP D'AGDE

Depuis 2009, le service de prévention du péril animalier est assuré par le SSLIA de l'aéroport, en étroite collaboration entre l'organisme de contrôle et des compagnies aériennes, dans le cadre des règles fixées dans l'arrêté du 10 avril 2007. Ce service est rendu sous la responsabilité de l'exploitant de l'aérodrome. Il concourt à la sécurité des vols, par la mise en œuvre de moyens humains et matériels, de procédures et de techniques décrites dans les textes précités.

3°) ANALYSE ORNITHOLOGIQUE LOCALE

Présence sur la plateforme d'espèces protégées

- Faucon crécerelle (falco tinnunculus)
- Héron garde bœuf (bubulcus ibis)
- Buse variable (butéo butéo)

- Busard cendré (circus-cyaneus)
- Outarde canepetière (otis tétrax)
- Œdicnème criard (burbinus oedicnémus)
- Pluvier doré (pluvialis apricaria)
- Goéland leucophée (larus ridibundus)
- Martinet noir (apus apus)
- Hirondelle de fenêtre (délichon urbica)
- Hirondelle de cheminée (hirundo rustica)
- Alouette des champs (alauda arvensis)
- Coucou geai (clamator glandarius)
- Tardone de belon (tadoma tadoma)

Présence sur la plateforme d'espèces non protégées

- Perdrix rouge (alectoris rifa)
- Vanneau huppé (vanellus vanellus)
- Pigeon ramier (columba livra)
- Tourterelle turque (streptopellia decaocto)
- Etourneau sansonnet (strurnus vulgaris)
- Corneille noire (corvus corone corone)
- Corbeau freu (corbus frugilégus)
- Pie bavarde (pica pica)

Statistiques d'incidents

Année	Date	Collisions	Espèce concernée
2014	Juillet	3	Faucon crécerelle et Buse
2013	Juin	1	Buse variable et Outarde
	Août	3	Faucon crécerelle, hirondelles et un volatile non identifié
	Septembre.	2	Guêpier d'Afrique et Buse variable
	Octobre	1	Pie bavarde
2012	Juillet	2	Buse variable et Pigeon ramier
	Août	1	Faucon crécerelle
	Octobre	1	Goéland leucophée
2011	Juin	1	Martinet noir
	Juillet	2	Martinet noir et Hirondelles des fenêtres
	Octobre	1	Mouette rieuse
2010	Février	1	Buse variable
	Avril	1	Outarde canepetière
	Août	2	Buse variable et Aigle botté

4°) ACTIONS DE PREVENTION

L'ensemble du terrain d'exploitation et de ses abords (115 Ha) est régulièrement girobroyé pour maintenir une hauteur de végétation de 20 cm. Ce dispositif réduit les risques de nichées ainsi que la mise en évidence de nourriture située sur les sols nus.

L'exploitant a mis en place une collaboration avec des syndicats de chasse afin d'organiser des furetages sur le terrain d'exploitation, sous autorisation préfectorale. La diminution du nombre de lapins amoindrit l'attractivité du site pour les oiseaux. Les bassins de rétentions existant sur le site ne présentent pas de retenues d'eau, susceptibles d'attirer les oiseaux.

L'exploitant a mis en place plusieurs partenariats avec des organismes / institutions afin de s'informer et d'être assisté dans ses actions de prévention du péril animalier : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon (CENLR).

5°) METHODES ET ACTIONS D'EFFAROUCHEMENT

Moyens fixes : Néant (dispositif fixe d'effarouchement prévu en 2015)

Moyens mobiles :

- Un agent habilité (ensemble des missions d'exécution SPPA)
- Un véhicule 4X4, avec gyrophares, radio (fréquence TWR) et générateur de cris embarqués.
- Un revolver ou pistolet d'alarme lance fusée, avec des fusées crépitantes ou détonantes.
- Un fusil de chasse calibre 12 utilisé avec des cartouches appropriées.

6°) PERSONNES HABILITEES A EFFECTUER LES PRELEVEMENTS

Pour assurer la sécurité aérienne sur la plateforme aéroportuaire, les personnels suivant sont habilités par le STNA à procéder à la destruction de certaines espèces dangereuses pour la navigation aérienne.

- AFONSO Julien
- AUDIE Anthony
- BENAZET Jean-René
- CUENCA Ludovic
- DISTEFANO Alexis
- LEROY France
- NAVARRO Christophe
- PIERRAIN Didier
- PONS Thierry
- SANTOS Jean-François
- SCHWEITZER Jean-Michel
- ZARAGOZA Didier

